

Conseil départemental – Session des 14 et 15 décembre 2020

**4^{ème} commission – rapport n°5
Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
Tarification 2021**

**Amendement déposé par Nathalie KOENDERS
au nom des élus du groupe des Forces de Progrès**

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or, chef de file des solidarités, se doit d'assurer une qualité d'accueil des résidents des EHPAD sur son territoire.

Cette qualité passe notamment par un accueil dans des bâtiments correctement entretenus, aux normes d'accessibilité et énergétique.

La rénovation énergétique de ces bâtiments remplit un triple objectif :

- Économique avec des emplois créés localement
- Écologique avec un impact climatique réduit
- Un confort supplémentaire pour les résidents

Il est proposé d'augmenter les crédits alloués à la rénovation énergétique des EHPAD avec la participation à l'investissement des établissements même lorsqu'ils ne sont pas des équipements départementaux.

Ces dépenses d'investissement supplémentaires sont financées par l'emprunt.

Dépenses d'investissement

Fonction	Ligne	intitulé	BP 2021 initial	Dépense proposée	Nouveau BP 21
5-38	204	Equipements non départementaux	318 320€	3 000 000€	3 318 320 €